

Compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale SPIM 18 novembre 2015 à 14h00

Membres et invités présents :

El-Bay BOURENNANE	directeur adjoint ED SPIM UB
Nicolas BROCHARD	représentant doctorants LE2I
Nicolas CHAILLET	directeur FEMTO-ST
David CHAPELLE	FEMTO-ST / MEC'APPLI
Sophie CHAUVEAU	directeur adjoint ED SPIM UTBM
Sébastien EUPHRASIE	FEMTO-ST / MN2S
Michaël GAUTHIER	FEMTO-ST / AS2M
Franck GECHTER	IRTES
Olga KOUCHNARENKO	FEMTO-ST / DISC
Cécile LANGLADE	IRTES
Elodie LECHARTIER	représentante doctorants FEMTO-ST (AS2M)
Philippe LUTZ	directeur ED SPIM
Hervé MAILLOTTE	FEMTO-ST / OPTIQUE
Patrick MARQUIÉ	LE2I
Gaël MATTEN	représentant doctorants FEMTO-ST (MEC'APPLI)
Dounia RADI	secrétariat ED SPIM Bourgogne
Alexandrine VIEILLARD	assistante de direction ED SPIM

ORDRE DU JOUR

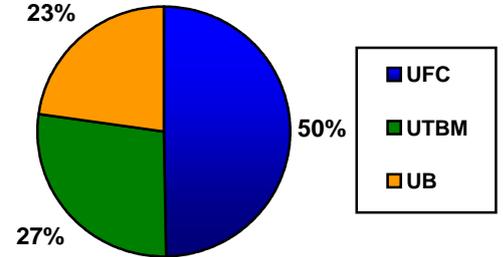
- 1) Effectifs des doctorants : bilan 2014-2015, situation 2015-2016 (au 18/11/2015)
- 2) Organisation, personnels, procédures
- 3) Évaluation HCERES : préparation des journées d'audition ED et laboratoires
- 4) Bilan sur les questionnaires de fin de 1^{re} année
- 5) Validation des inscriptions dérogatoires et dérogations de master
- 6) Point sur les formations
- 7) Point financier
- 8) Divers

Effectifs des doctorants

Répartition des inscrits 2014-2015 par établissements/laboratoires :

UFC (FEMTO-ST + Nanomédecine)	215
UTBM (IRTES + FEMTO-ST + OPERA)	119
UB (LE2I + DRIVE)	99
Total	433

Dont 120 inscriptions en 1^{re} année



Bilan des inscriptions 2015-2016 au 18/11/2015 :

UFC (FEMTO-ST + Nanomédecine)	157	(dont 37 année 1)
UTBM (IRTES + FEMTO-ST + OPERA)	57	(dont 16 année 1)
UB (LE2I + DRIVE)	100	(dont 22 année 1)
Total	341	

Dont 75 inscriptions en 1^{re} année

Une meilleure anticipation des travaux (notamment pour les 1^{res} inscriptions) conduit cette année à un volume d'inscriptions supérieur à celui de l'an passé à la même date.

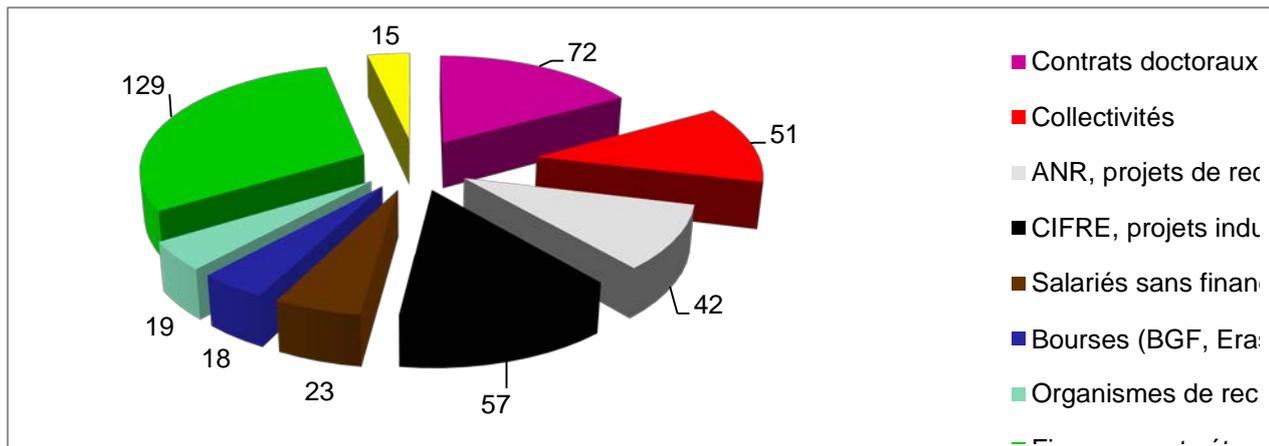
Financement des thèses (sur enveloppe ministérielle) :

Allocations Ministère de la Recherche attribuées à l'ED SPIM, puis contrats doctoraux « établissements » depuis 2009 (allocations établissements/contrats doctoraux établissement + prioritaires en 2009 + « président » en 2010, 2013, 2014 et 2015) :

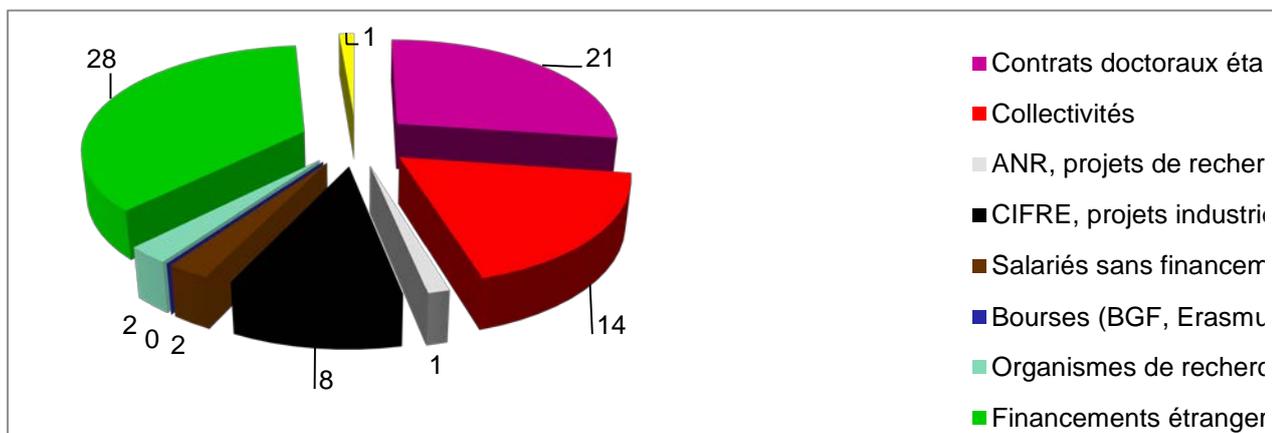
2015 : 21 (11 UFC + 6 UTBM + 4 UB)
 2014 : 18 (9 UFC + 6 UTBM + 3 UB)
 2013 : 14 (8 UFC + 3 UTBM + 3 UB)
 2012 : 20 (11 UFC + 5 UTBM + 4 UB)
 2011 : 14 (12 UFC + 2 UTBM)
 2010 : 19
 2009 : 18
 2008 : 18
 2007 : 21
 2006 : 20
 2005 : 21 (+ 1 normalien)

Le volume attribué en 2015 est très satisfaisant.
La campagne d'attribution des contrats doctoraux « établissement » sera gérée au niveau d'UBFC en 2016

Sources de financement des thèses en 2014-2015 :



Sources de financement des primo-entrants 2015-2016 (au 18/11/2015):



Avenants aux contrats doctoraux accordés en 2015-2016 :

UFC : les demandes d'avenants sont classées par les laboratoires et départements d'enseignement.

Avenants financés par l'UFC pour les doctorants SPIM : 15

- Attribution de **13** avenants « enseignement » (sur 68 pour l'ensemble des ED)
- **1** avenant « diffusion de la culture scientifique » (sur 3 pour l'ensemble des ED)
- **1** avenant « doctorant conseil » déjà signé

Avenants financés par l'ENSMM : 14 (sur 15 possibles parmi les CD de l'UFC)

Sur les 29 avenants attribués, 3 le sont pour des doctorants en 1^{re} année, 14 pour des 2^e année et 10 pour des 3^e année.

Des demandes existent au sein des autres composantes de l'UFC (SJEFG, SLHS...) notamment pour l'enseignement de l'informatique et de la bureautique = élargir l'offre SPIM à ces composantes.

Philippe Lutz propose de diffuser également vers les composantes des domaines SHS et droit, en même temps que les composantes ST, lorsque l'ED a obtenu la liste des doctorants en contrats doctoraux autorisés par leur encadrement et par la direction de leur département de recherche à réaliser un complément d'activités sous forme d'avenant enseignement ou CST.

UB : 8 avenants accordés pour SPIM

UTBM : 14 avenants accordés.

Organisation, personnels, procédures

web site: <http://ed-spim.univ-fcomte.fr/>

email: ed-spim@univ-fcomte.fr

D'ici la fin 2016, le site internet va évoluer vers un hébergement par UBFC.

Directeurs et directeurs-adjoints :

Philippe Lutz, Sophie Chauveau (UTBM), El-Bay Bourennane (UB)

Secrétariats :

UFC BESANCON :	Alexandrine Vieillard (Management Assistant)	03.81.66.66.02 alexandrine.vieillard@univ-fcomte.fr
UTBM :	Danielle Bertrand	03.84.58.31.39 danielle.bertrand@utbm.fr
UFC Nord Franche-Comté :	Isabelle Christen	03.84.57.82.00 isabelle.christen@univ-fcomte.fr
UB :	Dounia Radi	03.80.39.58.17 dounia.radi@u-bourgogne.fr
Gestion financière, cotutelles :	Anne Sage	03.81.66.58.67 anne.sage@univ-fcomte.fr
Cours (UFC mutualisés and sciences), avenants, évènements :	Agnès Mihaly	03.81.66.59.12 agnes.mihaly@univ-fcomte.fr
Cours Nord Franche-Comté :	Ghislain Iste	03.84.58.30.65 ghislain.iste@utbm.fr
Cours (UB mutualisé) :	Morgan Poggioli	03.80.39.36.43 morgan.poggioli@u-bourgogne.fr

Contacts pour les dossiers et demandes diverses :

Inscriptions, soutenances de thèses

Alexandrine Vieillard (UFC Besançon)
Isabelle Christen (UFC Nord Franche-Comté)
Dounia Radi (UB)
Danielle Bertrand (UTBM)

Dossiers HDR et soutenances HDR

Alexandrine Vieillard (UFC Besançon et Nord Franche-Comté + UTBM)
Dounia Radi (UB)

Demandes de subventions (déplacements doctorants, membres de jurys...) et cotutelles

Anne Sage (UFC Besançon)
Isabelle Christen (UFC Nord Franche-Comté)
Dounia Radi (UB)
Danielle Bertrand (UTBM)

Avenants, évènements (thèse 180s, journées..)

Agnès Mihaly (UFC Besançon et Nord Franche-Comté)
Dounia Radi (UB)
Ghislain Iste (UTBM)

LES RÉORGANISATIONS EN COURS :

- Réorganisation de la Recherche à l'UTBM : quel impact sur les ED ?

Des équipes actuellement rattachées à l'ED SPIM rejoindront l'ICB qui est adossé à l'ED Carnot-Pasteur, mais il est possible pour un petit groupe de rester au sein de leur ED actuelle. Ce point sera discuté avec le laboratoire, les ED et le vice-président « Recherche » d'UBFC. Le directeur de l'ED participera à la rencontre du comité HCERES de l'ICB pour les équipes concernées.

- Travaux menés au sein d'UBFC

- ✓ Rentrée 2016 : les (ré)inscriptions en doctorat seront faites à UBFC
- ✓ Jusqu'à fin 2016, les diplômes seront délivrés par l'UFC, l'UTBM et l'UB
- ✓ Réflexion sur l'organisation future des secrétariats d'ED, du bureau des études doctorales et du collège doctoral. UBFC fera en sorte qu'au travers des mises à disposition et les embauches, les ED et le bureau doctoral disposent des moyens nécessaires à un bon fonctionnement
- ✓ Procédures : l'ensemble des procédures a été redéfini par les directeurs d'ED, Alain Pugin et la présidente provisoire d'UBFC. Ces procédures ont été en partie jointes au dossier HCERES et seront fournies en janvier lors de l'audition de l'ED :
 - Nouvelle charte des thèses (en conformité avec les recommandations nationales)
 - Inscriptions et réinscriptions
 - Soutenances (y compris en cas de membre de jury absent ou en visio-conférence)
 - Gestion des HDR (autorisation d'inscription et soutenance)
 - Cotutelles (les travaux sont en cours)
 - Demande de SPIM pour la validation d'une « convention de co-direction », en cas de co-direction avec un autre établissement français ou étranger sans cotutelle

Remarque formulée par le conseil :

dans le cas des cotutelles, il serait opportun d'être en mesure d'estimer la qualité du doctorant avant que la convention soit signée, de la même manière que les candidatures aux contrats doctoraux, aux conventions CIFRE...sont étudiées préalablement au recrutement.

La direction de l'ED accepte cette proposition qui devient effective dès maintenant : le dossier scientifique du candidat à la cotutelle devra donc être joint au dossier actuel de demande de cotutelle.

RAPPEL sur les PROCÉDURES de soutenances :

Les membres du conseil précisent que les règles à adopter doivent être différentes, qu'il s'agisse d'une soutenance de thèse de doctorat ou d'une soutenance en vue de l'habilitation à diriger les recherches. La discussion a conduit à maintenir une règle stricte concernant les rapporteurs de thèses ou d'HDR au sujet d'éventuels travaux communs avec l'impétrant : il ne doit pas y avoir de travaux communs, notamment pas de publications communes. Concernant la constitution du jury, une souplesse a été décidée concernant les jurys d'HDR, la règle de l'absence de publications communes ne s'appliquera pas dans ce cas pour compter les externes.

Règles communes :

- Les délais administratifs doivent être respectés : dépôt du dossier de demande d'autorisation de soutenance 2 mois avant la date prévue pour la soutenance
- Les rapports doivent parvenir à l'ED au plus tard 3 semaines avant la date de soutenance : c'est le courrier établi par les secrétariats qui fixe la date de retour, et non pas le directeur de thèse !
- Le président du jury doit être de rang A, soit un professeur des universités ou un directeur de recherches. Les directeurs de thèse ne peuvent pas être présidents.

Soutenances des thèses	Soutenances HDR
<p>2 rapporteurs (minimum) <u>externes à UBFC</u> et n'ayant pas de travaux communs avec le doctorant (aucune publication)</p> <p>Pour les collègues étrangers, il faut joindre leur CV pour permettre d'évaluer leur « équivalence HDR ».</p>	<p>3 rapporteurs (minimum) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 titulaires du diplôme HDR - 2 externes à UBFC - les rapporteurs ne doivent pas avoir de travaux communs avec le candidat (aucune publication notamment) <p>(il y a donc la possibilité d'un rapporteur interne UBFC à condition qu'il n'y ait pas eu de travaux communs)</p>
<p>Jury comportant minimum 3 membres. Les rapporteurs et directeurs de thèse sont généralement membres du jury mais ce n'est pas obligatoire.</p> <p>Les membres du jury sont choisis parmi les personnels enseignants chercheurs des établissements d'enseignement supérieurs publics, les directeurs et les maîtres de recherche des EPST.</p> <p>La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés (rang « A »). Il s'agit d'une appréciation administrative liée au statut des personnes proposées et non nécessairement liée à leurs références scientifiques.</p>	<p>Jury comportant minimum 5 membres dont généralement les 3 rapporteurs.</p> <p>Les membres du jury sont choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieurs publics, les directeurs et les maîtres de recherche des EPST.</p> <p>La moitié du jury au moins doit être composée de professeurs ou assimilés (rang « A »). Il s'agit d'une appréciation administrative liée au statut des personnes proposées et non nécessairement liée à leurs références scientifiques.</p>

<p>Jury comportant un nombre de membres externes supérieur ou égal au nombre de membres internes UBFC. Un externe est une personne externe à UBFC, à l'ED et n'ayant pas eu de travaux communs (notamment de publications communes) avec le doctorant. Des situations particulières peuvent conduire à valider une personne comme externe alors qu'il y a des publications communes, ceci est à discuter impérativement avec l'ED. Ces membres externes sont des personnalités françaises ou étrangères extérieures à UBFC et reconnues en raison de leur compétence scientifique.</p>	<p>Le jury doit comporter, pour au moins la moitié, des personnalités françaises ou étrangères extérieures à UBFC et reconnues en raison de leur compétence scientifique. L'absence de publications communes n'est pas exigée pour valider un membre extérieur dans un jury d'HDR.</p> <p>Dans le cas d'un candidat « hors UBFC », un minimum de 2 membres UBFC doit figurer dans le jury (cas de candidats appartenant à un établissement ne délivrant pas l'HDR et autorisés à s'inscrire à UBFC)</p>
<p>Lors de la soutenance, l'équilibre « internes » - « externes » doit être respecté en tenant compte des éventuels absents.</p>	

En cas de doute, **contacter les secrétariats de l'ED avant de s'engager** auprès de rapporteurs et de membres du jury

- **La formalisation de ces règles va être intégrée au règlement intérieur de l'ED SPIM (actualisation prévue en 2016 avec prise en compte des procédures UBFC)**

HCERES ED et Laboratoires

Évaluation des laboratoires et ED

L'évaluation HCERES des laboratoires comportent un entretien avec la direction de l'ED ainsi qu'un huis-clos avec des doctorants et post-doctorants.

Évaluation des ED : mardi 12 et mercredi 13 janvier 2016

- Le comité d'évaluation de l'ED SPIM est le même que celui de l'ED Carnot Pasteur
- Les comités seront réunis à Besançon les deux jours
- Déroulement des journées :
 - o Mardi 12 janvier 2016 matin : après huis-clos des comités, présentations UFC, UB, UTBM puis UBFC (amphithéâtre dans les locaux UBFC)
 - o Les 12 et 13 : évaluations des ED (bilan et projets)
 - o **Le mercredi 13 janvier 2016 matin** : évaluation de l'ED SPIM (amphi UBFC) ; le programme est en cours de réalisation et comporte notamment :
 - La présentation du bilan et du projet de l'ED au comité + questions ; **la présence du conseil est vivement souhaitée** ainsi que celle des invités au conseil de l'ED (directeurs de laboratoires notamment)
 - **La rencontre à huis-clos avec un panel des doctorants** ; il faudrait environ 40 doctorants (ou docteurs venant tout juste de soutenir) représentatifs de la diversité de l'ED : issus des différents laboratoires et établissements (Bourgogne et Franche-Comté), en fonction du nombre d'années de thèse, statuts et modes de financements variés (CD, CIFRE, salariés, financement étranger, cotutelle...)
Les participants à ce huis-clos pourraient être les mêmes que ceux déjà présents au cours de l'évaluation des laboratoires ; les représentants des doctorants et les associations (notamment le Student Chapter) sont sollicités pour effectuer une prospection et proposer les noms des doctorants susceptibles de participer.

Bilan des questionnaires de fin de 1^{re} année

Retours à l'ED au 20/11/2015 : **35%** des questionnaires « directeur de thèse » ; **52%** des questionnaires « doctorant » : **ce n'est pas satisfaisant**, l'objectif étant de recueillir 100% des questionnaires transmis

Premiers éléments recueillis : (en jaune, la majorité des réponses aux différents item proposés)

Questions aux doctorants	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Connaissance de l'état de l'art et positionnement du travail				1	4	14	16	14	5	1
Maîtrise des outils scientifiques et techniques						8	14	24	7	2
Acquisition des travaux antérieurs					7	9	15	15	7	
Capacité à écrire une problématique de recherche					7	12	12	17	6	1
Capacité à organiser son travail				1	3	8	15	18	8	2
Positionnement du travail par rapport aux objectifs professionnels	1				1	4	12	22	10	5
Insertion dans l'environnement				2	1	3	6	17	13	12
Autonomie sur le sujet		1	1		2	6	8	13	18	6
Prises d'initiatives				1	2	7	15	17	9	4
Faculté à confronter les travaux à la communauté scientifique	1		2		7	13	12	12	5	2
Qualité des relations avec les encadrants					1		5	6	20	23

Questions aux directeurs de thèse	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Capacité à insérer le sujet dans l'état de l'art		1		3	3	2	8	11	6	5
Maîtrise des outils scientifiques et techniques		1		1	2	2	7	14	7	5
Acquisition des travaux antérieurs		1	1	2	1	5	5	9	8	3
Capacité à faire une analyse critique et argumentée		1	2	1	1	6	7	11	8	2
Capacité à organiser son travail			1	1	4	1	9	11	10	2
Capacité à évaluer et respecter les délais		1	1	1	2	1	10	12	9	1
Appropriation du sujet (autonomie...)			2	1	1	1	7	10	9	8
Honnêteté, ouverture d'esprit, maturité				1	2	3	3	9	9	12
Investissement personnel				1	1	2	3	11	8	13
Insertion dans l'équipe de recherche et communauté scientifique		1	2		1	2	7	8	6	10
Insertion sociale	1	1	2	1		1	6	7	9	9
Qualité des relations avec le doctorant						1	2	10	9	17

Actions prévues :

- Relance par l'ED avant début décembre aux directeurs de thèse et doctorants n'ayant pas répondu
- **Prise de contact** avec le doctorant ou le directeur de thèse dans le cas des situations problématiques identifiées : **soit de façon indépendante** entre le doctorant et le directeur de thèse en cas de divergence dans les réponses aux questionnaires, **soit de façon liée** (en accord avec le doctorant) si les réponses convergent

Evolution proposée :

- Envoi des questionnaires avant l'été (ou mise en ligne avec les formulaires d'inscription) pour un retour en même temps que le dossier de ré-inscription
- Échelle de « cotation » à revoir
- Étudier la possibilité d'informatiser les questionnaires pour faciliter la saisie et leur traitement

Validation des inscriptions dérogatoires (au 18/11/2015)

Drogations >3 ans	4	5	6
UB*	3	1	
UFC	26	4	
UTBM**	8	2	
Total	37	7	

* hors réinscriptions avec soutenances avant le 01/01/2016

** 1 soutenance avant le 01/01/2016

(Liste nominative fournie aux membres du conseil mais non diffusée sur Internet)

Pour les ré-inscriptions en 4^e année de thèse :

- **Planning de fin de thèse exigé** avec date prévisionnelle de soutenance
- **Financement exigé** si le travail restant dépasse le cadre rédactionnel et/ou si le délai envisagé dépasse février 2016

Pour ré-inscriptions en 5^e année : entretien, date de soutenance fixée (**ré-inscription conditionnée par le dépôt simultané de la demande d'autorisation de soutenance**)

Il est demandé au conseil l'autorisation du conseil pour laisser les directeurs et directeurs-adjoints valider les inscriptions dérogatoires restantes.

Décision du conseil : en se basant sur le retour des directeurs de département sur la liste fournie, la direction d'ED a pouvoir de valider les inscriptions dérogatoires restantes.

Composition de la nouvelle Commission Formation

Il était nécessaire de renouveler la commission de formation ED SPIM, certains membres souhaitant la quitter pour des raisons de charges de travail, et d'autres du fait de l'évolution de leur fonction par rapport à l'ED. En concertation avec la direction de l'ED et dans l'objectif d'un équilibre au niveau de la représentativité géographique et thématique, la liste de ses membres établie (après accord des concernés) est composée de :

Philippe Lutz	directeur ED SPIM
El-Bay Bourennane	LE2I et directeur adjoint ED SPIM
Maxime Jacquot	FEMTO-ST (Département d'Optique)
Sébastien Euphrasie	FEMTO-ST (Département Micro Nano Sciences & Systèmes)
Patrick Marquié	LE2I
Enrico Rubiola	FEMTO-ST (Département Temps Fréquence)
Cécile Langlade	IRTES
François Lanzetta	FEMTO-ST (Département Energie)
Emmanuel Foltête	FEMTO-ST (Département Mécanique Appliquée)
Bernard Dulmet	FEMTO-ST (Département Temps Fréquence)
Hassan Adam Mahamat	Doctorant LE2I
Valérian Guelpa	Doctorant FEMTO-ST
Xavier Romain	Doctorant FEMTO-ST

Rôle et missions de la nouvelle commission formation :

- La commission a pour vocation d'être une force de propositions en vue d'améliorer la carte de l'offre de formations de l'ED SPIM ;
- Elle émet son avis sur la mise en place ou l'arrêt d'une formation
- Elle émet son avis sur le bilan d'une formation en tenant compte des fiches d'évaluation transmises par les doctorants
- Elle contribue à la mise en place du calendrier et de l'organisation des cours
- Elle intervient sur l'étude des dossiers d'aide à la mobilité des doctorants

Rappels sur la formation au cours de la thèse

Au cours de ses 3 années de thèse, le doctorant a **l'obligation de suivre l'équivalent de 100 heures** de formation réparties comme suit :

- Formations "Sciences" (**40 heures** minimum)
- Formations "Boîte à outils" (**20 heures** minimum)
- Formation générale (**20 heures** minimum)

Les formations ne figurant pas dans le catalogue proposé par l'ED doivent faire l'objet d'une **demande préalable de validation** auprès de l'ED SPIM, par le biais d'un formulaire disponible sur le site de l'ED (auquel seront joints le programme des cours et un justificatif de participation)

Toutes les formations sont formalisées dans le Plan Individuel de Formation (PIF), au vu des attestations de présence aux cours (et de l'éventuelle validation par l'ED)

- **Procédure** : le doctorant remplit le formulaire « Plan Individuel de Formation » en concertation avec son directeur de thèse chaque début d'année universitaire, au moment du dépôt de demande d'inscription ou de ré-inscription.

Le contenu choisi peut ainsi être mis à jour chaque année en fonction de l'évolution de son projet professionnel, mais les trois années doivent être envisagées dès la première inscription.

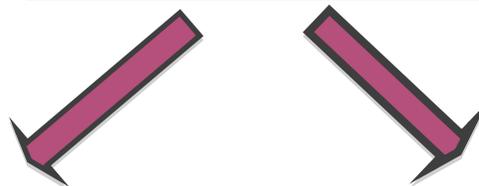
- **CAS PARTICULIERS :**

- **Doctorants en cotutelle** : possibilité de faire valider des formations suivies dans leur établissement d'origine et de s'inscrire aux formations proposées par l'ED lors des séjours en France ;
- **Doctorants salariés en entreprise, CIFRE...** : possibilité de faire valider les formations proposées au sein de leur entreprise ;
- **Doctorants « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs »** : suivent les cours de Management Administration des Entreprises (MAE) et sont donc dispensés d'effectuer les autres formations.

Des dérogations à l'obligation de suivre tout ou partie du volume horaire de 100 heures peuvent être demandées à l'ED : les demandes devront être motivées et argumentées et seront accompagnées de l'avis du directeur de thèse.

Offre de formation en cours

Schéma de l'offre de formation actuelle



Le Bureau des Études Doctorales UB et le bureau doctoral UFC :

Organisent des formations transversales réparties selon 7 grands axes (ou modules) :

- Langue ;
- Professionnalisation ;
- Communication ;
- Management et Entrepreneurat ;
- Culture scientifique internationale et valorisation ;
- Formation documentaire ;
- Informatique et modélisation scientifique



Gère l'essentiel des modules des volets « formation générale » et « boîte à outils ».

ED SPIM :

- Organise l'essentiel des formations « Sciences » en s'appuyant sur les laboratoires d'adossement mais également sur des collaborations internationales telles que le collegium international (SMYLE) avec l'EPFL.
- Sur demande, l'ED SPIM peut valider des heures équivalentes effectuées en dehors de notre école doctorale (dans d'autres ED, des tutoriaux de congrès, des écoles d'été et certains séminaires scientifiques).

Contacts :

- Formations.doctorales@univ-fcomte.fr (Agnès Mihaly - UFC)
- morgan.poggioli@u-bourgogne.fr
- ghislain.iste@utbm.fr

BILAN QUANTITATIF des doctorants ayant suivi les formations « Sciences » (2014-2015)

MLTA	18	TSF	37
PAAM	10	NP	10
GHAMM	05	ANSD	06
PHCS	10	QUANT	06
POIDS	10	HYPMAT	32
PHYSA	14	VV	06
MRLP	18	WOD	13

Les formations sciences ont pu ouvrir même si certains effectifs sont réduits. Il faudrait envisager une ouverture tous les deux ans dans les cas où le nombre d'inscrits est de 5 ou 6. Ceci sera étudié par la commission formation.

D'autres formations ont comporté deux sessions quand la demande était importante.

Questions posées aux doctorants à l'issue des formations

A l'issue de chaque formation, les doctorants sont invités à répondre aux questions ci-dessous. Les retours à ces questionnaires (non nominatifs) sont utilisés par la commission pédagogique pour conseiller les intervenants sur des possibles évolutions des formations. Les questions ci-dessous ont été utilisées pour les formations mutualisées et pour les formations « sciences ».

6 questions sont graduées de 1 à 5, 1 étant absolument nul et 5 totalement exceptionnel

- 1 - Valeur de la formation pour votre doctorat (utilité à court terme)
- 2 - Valeur stratégique et culturelle de la formation (pour votre poursuite de carrière)
- 3 - Valeur de la formation, en relation à l'attente créée par le résumé (conformité entre la fiche de présentation et le contenu réel)
- 7 - Jugement « pédagogique » sur le formateur
- 8 - Jugement « organisationnel » sur le formateur (respect des heures, etc.)
- 9 - En résumé, conseillez-vous cette formation à un collègue ?

3 questions également graduées de 1 à 5 ont pour optimum 3 (entre trop peu et trop)

- 4 - Contenu réel de la formation par rapport au contenu "souhaité" (a-t-elle répondu à vos attentes ?)
- 5 - Contenu de la formation par rapport à vos connaissances personnelles
- 6 - Nombre d'heures en relation au contenu

Le questionnaire proposé est jugé peu clair et devrait être retravaillé. Une proposition sera faite par la commission formation. Il faudra cependant que cette discussion sur l'évaluation des formations soit traitée par l'ensemble des ED, au sein du collège doctoral.

Nouvelles suggestions

Ces suggestions sont issues de discussions au sein de la commission formation. Il s'agit ici d'un relevé des idées avancées lors de la dernière réunion.

- ✓ Élargir l'offre de cours de français
- ✓ Étudier l'introduction de nouveaux cours et l'arrêt de certains
- ✓ Discussion des dates de cours (date limite d'inscription, regroupement de cours, semaine de séminaires)
- ✓ Possibilité de cours en visio-conférence pour les sites éloignés
- ✓ Amélioration de la diffusion de l'information pour rendre possible le covoiturage
- ✓ Étudier la possibilité d'augmenter le soutien financier pour le suivi des formations « hors SPIM »
- ✓ Disposer des adresses mail des intervenants pour faciliter les contacts
- ✓ Prévenir tous les étudiants inscrits à une formation dès que les dates de la formation sont fixées (au moins une semaine à l'avance), il s'avère que mettre l'information uniquement sur le site web n'est pas suffisant et ne permet assez de « réactivité ». Il semble également souhaitable d'automatiser la collecte des informations concernant les dates d'ouverture des formations, le nombre d'inscrits, le nombre de présents, l'année de thèse du doctorant
- ✓ Volonté de relancer l'échange international sur les formations :
 - Transformation du volume horaire en ECTS
 - Support du collegium SMYLE pour les échanges de cours avec l'EPFL
- ✓ Mieux promouvoir l'accès aux formations proposées par le réseau REDOC SPI (<http://www.redoc-spi.fr/>)
- ✓ Mise en œuvre du parcours « compétences pour l'entreprise »

TRAVAUX A VENIR pour la commission formation

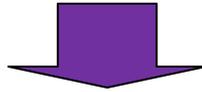
- Appel à propositions de cours pour la rubrique « boîte à outils » de la carte de formation
- Discussion à reprendre pour les échanges de cours avec l'EPFL et l'Université de Neuchâtel
- Exploitation des enquêtes sur les cours de la rubrique « sciences »

POINT FINANCIER 2015

Le suivi financier des engagements de l'ED a été très perturbé cette année. Après la mise en jour des engagements pris courant juillet, il apparaissait un déficit sur la partie UFC.

La décision d'arrêt de nouveaux engagements a alors été prise.

Le recrutement d'une personne pour s'occuper de la gestion des ED, obtenu auprès du président de l'UFC mi-septembre, n'a été effectif que début novembre avec l'arrivée de madame Anne Sage.



- Le travail de **remise à jour et de liquidation** (virements inter-UB) des engagements pris par l'ED et réalisés **sont en cours**. Nous couvrirons tous les engagements pris jusqu'au mois de septembre. Merci aux gestionnaires de département de transmettre tous les dossiers à liquider à Anne Sage.
- **L'ED n'est pas en mesure de donner aujourd'hui au conseil l'état des dépenses réalisées au niveau de l'UFC, ni la synthèse pour UB et UTBM.**

BILAN FINANCIER avec les éléments connus au 18/11/2015 :

- Le budget de l'UTBM (21 k€) a été utilisé dans son intégralité
- Le budget de l'UB (34 k€) n'est pas complètement consommé
- Le budget de l'UFC (51 k€) est a priori consommé si les liquidations correspondent aux engagements
- La part consacrée au support direct aux doctorants est en augmentation : missions pour le suivi des cours, la participation à des écoles thématiques, des tutoriaux ou encore des congrès internationaux

Problématique du salaire des personnels du bureau doctoral de l'UFC en CDD :

- **2/3 du salaire de la personne en charge du budget des ED jusqu'au 30 juin 2015 ont été prélevés sur les budgets de fonctionnement des écoles doctorales**, ce qui a provoqué l'arrêt des possibilités de subventions pouvant être accordées aux doctorants à partir de septembre ; les directeurs d'ED ont vivement contesté cet état de fait et sont dans l'attente d'une décision du Président de l'UFC
- Les directeurs des ED ont demandé à ce que **les salaires des personnels du bureau doctoral en CDD et chargés de « missions transversales », ne soient pas prélevés sur les budgets de fonctionnement des ED en 2016**
- Après calcul, il s'avère en effet que 2/3 de salaire d'une personne en CDD correspond à une diminution de 10 % du budget de fonctionnement de l'ED SPIM pour la partie UFC ; cela génère un **déséquilibre entre le support financier dont pourraient bénéficier les doctorants rattachés à l'UFC en comparaison de ceux des autres établissements.**

POINT FINANCIER : PRÉVISIONS 2016

Décisions financières pour 2016 : proposition du maintien des montants des supports aux doctorants en attendant d'avoir les informations sur les budgets qui seront mis à disposition. Ces décisions pourront être modifiées au prochain conseil d'ED.

- **Financement à 50%** des congrès, écoles d'été, formations extérieures des doctorants, séjours ponctuels dans un laboratoire extérieur :
Proposition du maintien de l'aide avec un plafond à 1000 euros qui pourra être diminué pour les doctorants UFC si le budget de fonctionnement doit supporter le financement de la masse salariale de personnels UFC en CDD
- **Financement possible du déplacement pour jury de thèse d'un membre étranger** :
Proposition de maintien de l'aide avec plafond à 1000 euros
- Financement à **100 % des déplacements** pour suivi de cours distants de l'ED
- **Soutien aux journées d'échanges** : évaluation en fonction des dossiers

Volonté de **soutien renforcé aux échanges internationaux** :

Support aux journées scientifiques d'échanges (OSA)

Participation aux financements de séjours à l'EPFL et KIT (en lien avec SMYLE)

POINT DIVERS

Des actions sont en stand-by et devront être relancées dans l'année :

- Livret d'accueil
- Développement d'actions nouvelles pour l'attractivité de la préparation du doctorat pour les ingénieurs (journée CIFRE, forum, parcours « compétences »,...)
- Amélioration du processus visant à limiter la durée des thèses
- L'adoption d'une meilleure stratégie sur les cotuelles et leur fondement scientifique, leur financement, etc.

La réunion du conseil s'est achevée à 17h30.

La prochaine réunion aura lieu au cours du mois de janvier/février 2016